

ENQUÊTE RELATIVE

A



Projet de zonage d'assainissement
de la commune d'Elbach.

En exécution de l'arrêté de la décision n° 17000085/67 du 12.04.2017 de Monsieur le Préfet
de Tribunal Administratif de Strasbourg je, soussigné, M. Yvan RENCKLI Madame la Présidente Commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant

31 jours consécutifs (sauf les dimanches et jours fériés) de _____ heures _____
pendant les heures d'ouverture de la mairie à _____ heures et de _____ heures à _____ heures

les observations du public. et au cours des 3 permanences.

A Elbach le 30 mai 2017

— Première journée : —

Le _____ de _____ heures à _____ heures

1° Observations de M. _____

Y.R.

1^{ère} permanence 30 mai 2017 - De 14h à 20h.

M^{me} Ritzenthaler Christiane

Signale le passage le 07.01.2017 d'une personne du cabinet JDBE pour le diagnostic de l'ANC (fiche de contrôle n° 902)

Son habitation comporte une fosse septique + une fosse toutes eaux } jugée par JDBE comme incomplète et sous-dimensionnée.

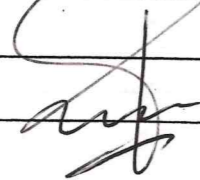
Les travaux pourraient être retenus comme éligibles à subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

M^{me} Ritzenthaler a le souci que les travaux qui lui seront imposés soient subventionnés (voir tableau p. 13 du dossier d'EP en ce qui concerne le % global - éventuellement - applicable à chaque particulier).

J'émetts des réserves quant aux fosses (septique et toutes eaux). Ch. Ritzenthaler

Fin 1^{ère} permanence à 20h.

Vu. Y. RENKLY Commissaire enquêteur




2^{ème} permanence 17 juin 2017
de 9h à 14h15

M^{me} HEUSSLER Olivia.

- Possède une résidence secondaire.

- Exprime un avis opposé à la mise en place d'un assainissement non collectif total

- pour des raisons financières de coût des installations d'assainissement

- éventuellement en cas de changement d'équipe municipale

- pense au futur (pour les habitants - pour les générations)

- souhaite une mise en commun totale donc instauration d'une collecte des eaux usées et traitement en station avant rejet aux milieux naturels

- parle de la "chimie" rejetée
• par les habitants = lessives, médicaments

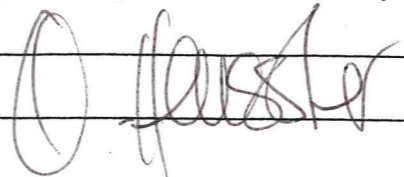
• par les agriculteurs (pesticides - engrais)

- propose que dans le cadre d'une collectivisation du traitement il faut étudier l'association avec Retzwiller qui possède une station d'épuration.

* voire avec les communes en "amont" = Bréchaumont, Traubach le Bas.

* relève et fait observer la présence du centre d'enfouissement de Retzwiller qui est source de pollution odorante décelable à Elbach -

nota: il a été possible de mettre en fonction un centre "collectif" (départemental) mais qui recueille également des déchets venant de l'étranger; alors pourquoi ne pas mettre en place un système de collecte et d'assainissement des eaux usées pour/par la commune d'Elbach et ses voisines?

Elbach, le 17 juin 2017 

M^{me} DOLIVET Sandra-

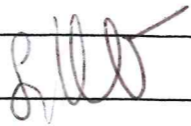
- Habite la commune
- vient s'intermer

- de la nécessité et de la conduite d'une enquête publique (en générale) et sur celle-ci en particulier

- le diagnostic par TDBE a été réalisé sur sa propriété - Doit vérifier la réception du document rendant compte

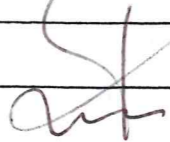
- Discussion autour de la réalisation des travaux

- importance
- choix de/des entreprises
- coût et subventions.



Fin 2^{ème} permanence à 14h15

Vu Y. Renckly Commissaire-enquêteur



contenu du message

| | |
|-------|--------------------------|
| de | philippe.hell@orange.fr |
| à | mairie.elbach@wanadoo.fr |
| date | 28/06/17 22:12 |
| objet | Assainissement |

Bonjour

Ne serait il pas souhaitable de laisser en place les installations avec fosses sceptiques et bacs graisse qui fonctionnent et d'y adjoindre uniquement un filtre.

Des études réalisées sur toute la France démontrent que l'assainissement non collectif est une (arnaque) qui est suivie par les Lobbys des entreprises et des fabricants de matériel. (des collectifs d'utilisateurs de certaines régions ont des procès en cours.)

Il a été démontré que 40 pour cent des installations ne fonctionnent pas correctement et polluent plus que les anciennes fosses par manque de débit d'eau usée ou par négligences des utilisateurs.

Il y a une deuxième solution, faire du collectif et oublier de payer la facture, comme ca toute la communauté devra payer.....

Cordialement
HELL Philippe



Garanti sans virus. www.avast.com

Courriel n°1
 Vu Y. Rensky

3^{ème}

permanence. 29 juin 2017
de 18h à 20h15



5

MM. HENLIN et FILLINGER.

→ A reçu la visite de la personne du cabinet JDBE

- soulève la validité de la prestation (délai de prévenance - tarif ...)
- conclusion du rapport JDBE = devrait (faire) poser un filtre à la sortie des 2 fosses (avant rejet dans le réseau communal) mais sans obligation, sauf en cas de vente

• souhaite savoir ce qu'il en est à ce sujet

• souhaite avoir des informations sur les contrôles à venir : fréquence - coût - qui en aura la charge = la commune, le SPANC

- signale n'avoir pas encore reçu le diagnostic de JDBE malgré le passage du vérificateur en décembre 2016

-
- habite sa propriété depuis septembre 2016
 - a reçu un rapport de visite de son installation ANC fait effectué par le précédent propriétaire - qualifie ce rapport comme "touché"
 - veut bien se mettre en conformité, mais à quoi ? Mais sans un descriptif de travaux précis.
 - exprime un avis vers une installation collective

- souhaite qu'il soit présenté aux

Feuillet 3

YR. P.1

"dynamique"

propriétaires un tableau financier comparatif entre AC et ANC en tenant compte des dépenses prévisibles sur une dizaine d'années. MUBBY

M^{me} RITZENTHALER Christiane

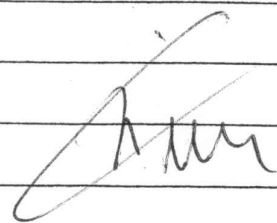
- cite son installation (fosse toutes eaux)
- veut bénéficier de la subvention de 80%.
- se renseigne sur la possibilité de consulter le dossier d'enquête sur internet (mais dont elle ne bénéficie pas) et sur l'information collective ou individuelle qui sera délivrée par la mairie à la suite de l'enquête publique

M^{me} ETIENNE Agnès

- était à la réunion publique
- a construit en 1970 avec une installation non collective conforme (pour l'époque).
- cite le cas des agriculteurs et les résidus (pesticides) d'épandage dans les champs qui se récupèrent dans l'Elbaechlein

à contrario des propriétaires de maison qui sont obligés de faire installer des fosses septiques ou assainies

- cité l'état du lit de l'Elbaechlein qui devrait être curé.



Feuille

P.

YR.



M. DE PAULI

- A la suite du passage de la technique de TDBE : souhaite savoir si la fosse existante reste en place ou non

et compte-tenu du diagnostic de TDBE (une partie des eaux usées vont directement dans l'Elbachlein).

- souhaite savoir s'il peut faire construire une nouvelle installation à un autre endroit qu'actuellement (dans une partie pré de sa propriété).

[Signature]

M. ~~MARTIN~~ MARTIN et M^{me} MERZISEN

- posent la question = est-ce que la solution AC n'est pas meilleure techniquement (surtout) et financièrement que la solution ANC?

- ont l'impression d'une situation vague:

*

- l'ANC n'est strictement obligatoire

- ont une installation non réglementaire/efficace et peuvent demeurer ainsi

- quid des eaux de pluie?

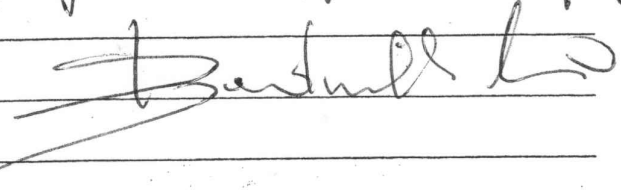
quelle permission et/ou quelle obligation compte-tenu de la situation et configuration de chacune des propriétés?

[Signature]

* ajoute qu'ils ont conscience de vouloir et devoir rejeter leurs eaux le plus proprement possible au milieu naturel.

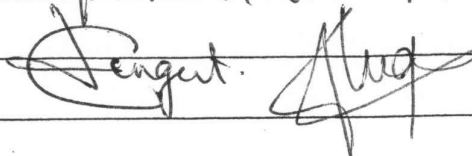
M. et M^{me} BENDINELLI

- ont assisté à la réunion publique
- estiment qu'il vaut mieux mettre en place un AC au même titre que la réception/consommation d'eau ou d'électricité.
- ne comprennent que chacun peut faire ce qu'il veut et à ce titre il faut mettre en place un AC
- l'assainissement fait partie des "gros travaux" que la collectivité/la mairie doit prendre en charge
- exprime un avis global d'opposition au projet d'ANC.

Juyn Bendinelli 

M. AUGIER et M^{me} LENGERT

- ont assisté à la réunion publique
- habitent depuis 2 ans à Elbach
- après passage du cabinet JDBB, ont reçu le diagnostic et leur installation doit être réhabilitée.
- veulent faire faire les travaux et bénéficier de la subvention de 20%
- exprime un avis favorable au projet d'ANC

 Aug



M. ZINCK

- a reçu le diagnostic JDBF
- discussion autour de l'obligation stricte (= immédiate) ou à charge d'un nouvel acquéreur.

Z

Fin 3^{ème} permanence à 20h15

Vu Y. Renckly Commissaire - enquêteur